de 783 personnes, ce qui veut dire une augmentation de 509 ou près de 200 p. 100.

• (8.20 p.m.)

On serait porté à justifier cette mesure si on avait réduit le personnel des autres ministères. Malheureusement cependant, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. Dans la même catégorie restreinte, l'administration du ministère, on constate que le personnel administratif du ministère de la Production de défense est passé de 1,699 employés en 1963-1964 à 3,684 en 1967-1968, soit 1,985 employés de plus; leur nombre a donc plus que doublé.

Prenons également le ministère du Commerce—je sais qu'il doit établir des rapports avec l'étranger, mais il est aussi chargé de problèmes intérieurs, y compris l'industrie intérieure. Même le président du Conseil privé (M. Gordon) admettrait que c'est une hypothèse raisonnable.

L'hon. M. Gordon: Mon honorable ami pourrait-il me dire ce que, selon lui, j'admettrais?

M. Régimbal: Vous n'aviez qu'à écouter.

L'hon. M. Gordon: Il ne doit pas m'imputer des propos.

L'hon. M. Fulton: J'ai dit que le ministre admettrait une hypothèse raisonnable; je me trompe peut-être car il n'est pas raisonnable.

L'hon. M. Gordon: Je contestais la supposition.

L'hon. M. Fulton: La supposition que vous êtes raisonnable?

L'hon. M. Gordon: Votre propre supposition.

L'hon. M. Fulton: Je supposais que vous admettriez que le commerce comprend, en général, le domaine de l'industrie intérieure. Si le ministre n'en convient pas, il nous expliquera pourquoi.

Pour l'administration du ministère du Commerce au cours de la même année, 1963-1964, année de la création du ministère de l'Industrie, on comptait 514 employés. Le nombre a passé à 812 cette année. Bref, on constate que le personnel du ministère de l'Industrie, pour cette catégorie, a augmenté de quelque 200 p. 100 et que le personnel des autres ministères a augmenté dans un cas de

rubrique «administration ministérielle» sont 60 p. 100. Donc, le nombre d'employés affectés à la seule administration de ces trois ministères est passé de 2,487, l'année de la création du ministère de l'Industrie, à 5,279, selon les chiffres de cette année, soit une hausse de 2,792, donc, encore une fois, plus du double.

> Si l'on consulte les chiffres des dépenses du seul ministère de l'Industrie qui, prétendait-on, allait coordonner diverses activités, de manière efficace et sans entraîner de nouvelles dépenses extravagantes, on constate qu'en 1964-1965, année où il a en fait commencé à fonctionner, les prévisions globales étaient de \$25 millions. L'année suivante en 1965-1966, elles étaient de \$36 millions. En 1966-1968, on prévoyait \$51 millions et l'année en cours on prévoit des dépenses de \$146 millions, cinq fois, presque six fois plus que les dépenses prévues pour la première année de l'organisation de ce ministère.

> On constate les même excès dans la division des attributions autrefois dévolues au ministère de la Justice. Autrefois, ce dernier remplissait d'une façon générale les responsabilités maintenant confiées à trois ministres, le ministre de la Justice (M. Trudeau), le solliciteur général (M. Pennell) et le registraire général (M. Turner).

> Ici encore, l'effectif accuse la même tendance. L'année qui a précédé le partage des fonctions, les services administratifs du ministère de la Justice employaient 220 personnes. L'année qui suivit la répartition, soit en 1966-1967, d'après les prévisions budgétaires, ces mêmes services du ministère en employaient 245, tandis que ceux du régistraire général en comptaient 82 et ceux du solliciteur général seulement—début modeste—sept seulement. Or, d'après les crédits de cette année, le ministère de la Justice est rendu à 341, le régistraire général à 84 et le solliciteur général à 28. Par conséquent, les services administratifs à qui il fallait 220 personnes en 1965-1966, lorsqu'un seul ministère assumait toutes ces fonctions, comptent actuellement 453 personnes, donc encore au delà de 100 p. 100 de plus.

> Voilà la tendance dont je parle quand je dis que le ministre et son gouvernement suivent des voies qui mènent directement à l'inflation elles aussi, et qui enlèvent tout à fait au gouvernement le droit de faire ces pieuses exhortations morales au patronat et au salariat canadiens, quant aux lignes de conduite qu'ils devraient suivre.

La deuxième cause de déception, et donc de plus de 100 p. 100 et dans un autre d'environ juste critique dans ce discours où le ministre

[L'hon. M. Fulton.]